



DECISION MUNICIPALE N° 2024 / 27

Objet : Virement de crédit – Budget Assainissement

Le Maire de PIGNANS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-6,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°64/2022 du conseil municipal en date du 4 avril 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

VU la délibération n°18/2024 du conseil municipal en date du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,

CONSIDERANT que les crédits votés à l'article 66111 - "Intérêts réglées à l'échéance" sont insuffisants pour passer des écritures comptables concernant les échéances de prêt, il convient d'abonder le chapitre 66 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire, à procéder au virement et d'abonder le chapitre 66 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011 pour un montant de 4 000.00 €.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240821-DEC27_2024-AR

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 21/08/2024

Le Maire,
BRUN Fernand

